

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 15 »
Un No. . . . . 20
Les abonnements commencent à
toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.
On s'abonne
au bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (BRUXELLES, ANVERS, GAND, GAND), departure times (Matin, Relevée), and prices for various classes of service.

ANGLETERRE. — Londres, le 6 septembre.

Les ambassadeurs de France, d'Autriche, de Turquie et de Russie ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.
Des dépêches ont été expédiées à nos ministres résidents près les cours de Vienne, de Berlin, de Bruxelles et de La Haye.
Le roi et la reine des Belges ont débarqué à Ramsgate et y ont été reçus par le duc de Wellington, M. Van de Weyer, sir William Curtes, chef de la députation, et M. Hodges, consul belge, qui ont escorté L. M. jusqu'à l'hôtel d'Albion.
Une des voitures de la reine Victoria et une voiture de sir William Curtes étaient prêtes pour conduire L. M., mais elles ont préféré marcher à pied. Le Widgem était parti d'Ostende à deux heures et avait fait la traversée en moins de sept heures. Il portait le pavillon belge et le pavillon anglais.
Quoiqu'il fût tard, neuf heures, le monde et les rues étaient pleines de monde, et la royale compagnie s'est rendue à l'hôtel d'Albion au milieu d'applaudissements répétés. Bientôt après l'arrivée de L. M. à l'hôtel, la députation fut admise en leur présence, et reçut le plus gracieux accueil. Sir William Curtes prononça ensuite l'adresse suivante :
« Nous, habitants et visiteurs de Ramsgate, St-Laurence et des environs, demandons la faveur d'approcher avec respect de vos majestés, avec des sentiments de gratitude pour l'honneur qu'elles nous ont fait, en choisissant le port royal de Ramsgate pour lieu de débarquement.
« Nous offrons nos vœux les plus ardents pour la santé et le bonheur de vos majestés et de leurs illustres enfants, aussi bien que pour le bien-être de la nation, sur les destinées de laquelle vos majestés ont été placées par la divine Providence. »
Le roi a répondu :
« Messieurs, la reine et moi sommes charmés de l'accueil que vous nous avez fait en cette occasion comme dans d'autres circonstances. J'espère pouvoir venir de temps en temps rendre visite à la reine ma nièce, c'est-à-dire aussi souvent que je pourrai, et l'accueil que je reçois ici me fera toujours estimer les habitants de Ramsgate. Je me suis déjà intéressé à leur bien-être, et j'aurai toujours le plus grand plaisir à choisir ce port toutes les fois que je reviendrai en Angleterre.
Leurs Majestés paraissent très-bien portants. Le roi a témoigné tout le plaisir que lui avait fait éprouver la manière dont il avait été reçu à Ramsgate, et s'est entretenu avec plusieurs membres de la députation, de la manière la plus affable.
— L. M. le roi et la reine des Belges sont arrivés hier soir au château de Windsor, où ils étaient attendus. Parmi les personnes qui y ont passé la soirée se trouvaient M. Van de Weyer, ambassadeur de Belgique, le comte d'Arschot, le général Goblet et le général d'Hane, aides-de-camp du roi Léopold, et M. Van Praet.
— On écrit de Lisbonne, le 28 août :
Les élections ne se sont pas faites sans désordre; des troubles ont eu lieu dans plusieurs villes, et toutes les intrigues mises en jeu n'ont servi qu'à assurer le triomphe des charlistes. La liste des nouveaux sénateurs comprend les noms de maréchaux Tereira, Saldanha et de Palmella. L'opinion générale est que la faction de l'Arsehal ne négligera rien pour empêcher les cortès de se réunir et de siéger.
Il paraît qu'à Oporto les élections ont été favorables au ministère.
— Les nouvelles du Brésil sont peu importantes. Pedro Arango de Linia, le régent actuel, a obtenu la sanction du sénat pour la levée d'un corps étranger de 2000 hommes. Ce corps sera employé dans la province de Rio-Grande, où le gouvernement éprouve encore de grandes difficultés à maintenir son autorité.
Le ministre des finances Calmon a presque épuisé le dernier emprunt, et on dit qu'il sera bientôt forcé de s'adresser aux chambres pour obtenir un nouveau subside.
Le blocus de Buenos-Ayres continuait toujours avec la plus grande vigueur, et rien ne faisait encore présager un arrangement.

FRANCE. — Paris le 8 septembre.

son arrivée à Perpignan par le capitaine-rapporteur, ainsi que l'exigeait la loi.
M. de Brossard est en conséquence renvoyé devant le 2e conseil permanent de la 21e division militaire, conformément à cet article de la loi de vendémiaire an VI :
« Il sera établi, conformément à la loi du 13 brumaire an V, dans chaque division de troupes de l'intérieur, un second conseil de guerre permanent, pour connaître et juger tous les délits militaires, en cas d'annulation des jugemens par le conseil de révision. » (J. MINISTÉRIEL.)
— Les gazettes d'Allemagne nous laissent entrevoir que la Pologne est en ce moment dans un état d'agitation qui fait craindre de nouveaux troubles. On parle d'une conspiration générale que les autorités russes auraient découverte et qui aurait été ourdie sur tous les points de l'ancien royaume; on va même jusqu'à accuser le propagandisme français d'être à la tête du complot. Quelques lettres de Berlin prétendent que l'on a saisi des pièces qui compromettent plusieurs personnages de France.
Peut-être est-ce à la suite de cette découverte que le czar s'est décidé à lancer son ukase relatif au costume russe imposé aux Polonais. L'empereur Nicolas croit-il donc que c'est par de semblables moyens que l'on tue la nationalité d'un peuple? On force maintenant les Polonais à ne plus parler que russe; on transporte dans l'intérieur de la Russie, les enfans de la Pologne, et maintenant on va plus loin, on veut leur imposer un costume, une sorte de livrée. Nous ignorons ce qu'il y a de fondé dans les bruits de conspirations qui sont arrivés jusqu'à nous, mais il faut avouer que dans le cas où la malheureuse Pologne viendrait à se soulever de nouveau on devrait reconnaître que le gouvernement russe a tout fait pour amener la révolte. Il régnait du reste un mystère difficile à expliquer dans toutes les nouvelles que nous recevons de la Pologne et nous ne serions pas étonnés que nous fussions à la veille de quelques événemens graves de ce côté. (Corresp.)
— On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :
C'est avec une peine profonde pour la cause de l'ordre social en Europe que nous voyons la démolition systématique de la Pologne entreprise par l'empereur de Russie. Il y a quelques jours, c'était l'obligation d'apprendre la langue russe imposée à tous les enfans polonais. Aujourd'hui c'est l'obligation du costume russe imposé à tous les habitants. Que voulons-nous en parlant comme nous le faisons en ce moment? Voulons-nous la guerre? Non, nous voulons seulement invoquer contre toutes ces odieuses rigueurs la conscience publique de l'Europe et attester la morale et la justice si indignement outragées. A côté même de la Russie, comment s'est maintenu, en dépit des violences secousses de la guerre, cet empire d'Autriche formée de populations si diverses? Quel est le principe qui le soutient? C'est le respect des lois, des usages, des habitudes de chaque peuple soumis à sa domination.
— Des lettres d'Italie font connaître que M. Thiers et M. de Metternich ont eu une entrevue. Ils se sont rencontrés sur une terrasse, et le lendemain l'ex-ministre français a fait une visite au ministre autrichien. (Covr. français.)
— Toutes les nouvelles d'Italie s'accordent à représenter l'état de la Sicile comme très-inquiétant; la révolte ouverte a été, il est vrai, comprimée par l'emploi de la force et de la terreur, et néanmoins plusieurs bandes de mécontents se sont établies dans plusieurs provinces, surtout dans les environs de Catane et de Syracuse. Le mécontentement est général, et le gouvernement a contre lui toutes les classes de la population, principalement la noblesse et le clergé. La cour et les ministres cherchent à cacher autant que possible leur inquiétude, mais cette anxiété se trahit par les mouvemens continus de l'escadre napolitaine: cette escadre, composée de frégates et de quelques petits bateaux et de bateaux à vapeur armés, reste en observation sur les côtes de la Sicile, prête à se rendre au premier signal sur le point menacé. (Gaz. d'Augsbourg.)
— Le journal le FIGARO a cessé de paraître.
— La première section du chemin de fer de Paris à St-Cloud est achevée; ce matin, vers dix heures, un convoi dans lequel une voiture avait été disposée pour le duc d'Orléans, attendait ce prince, qui a voulu monter sur l'impériale, et a fait ainsi le trajet d'aller et retour. Le trajet a été fait en 50 minutes; l'administration craignant que la pluie n'eût endommagé la voie sur quelque point, n'a pas voulu exposer le convoi par trop de rapidité.
Jusqu'à Asnières, la voie est commune pour le chemin de Saint-Germain et celui de Versailles. Après le passage de la Seine, les deux chemins se séparent, et le chemin de Versailles se dirige sur Saint-Cloud par une vallée parallèle à la Seine. Le chemin s'arrête en ce moment un peu avant d'arri-

ver au tunnel creusé sous le parc, et qui aura plus de 500 mètres de longueur. Le prince royal est allé visiter le tunnel, qui a été illuminé à un signal donné. On espère que cette partie du travail sera achevée avant la fin de novembre, et que la circulation jusqu'à Saint-Cloud pourra être établie au mois d'avril.
Demain, le chemin ne sera encore livré qu'à des convois privilégiés. Samedi, à ce que l'on croit, le public sera admis. C'est dimanche le premier jour de la fête de Saint-Cloud; on peut juger de l'affluence qui se portera au chemin de fer si le temps est favorable.
— Avant-hier pendant toute la journée le baromètre avait subi d'étranges variations, le vent passait de l'ouest au nord avec une effrayante rapidité. Le soir, à six heures, la tempête a éclaté dans toute sa violence. Au milieu des raffales du vent, des éclairs multipliés, des coups de tonnerre, la pluie tombait à torrens, puis tout à coup elle cessait pour faire place à la grêle. Plusieurs grêlons étaient plus gros que des noix; on en a ramassé qui pesait plus d'une once. Tous les vitraux qui forment la toiture des passages publics ont été mis en pièces, ainsi que ceux des croisées sur plan incliné qui surmontent la plupart des maisons de Paris, et que l'on appelle croisées à tabatière. Le Jardin-des-Plantes a, dit-on, beaucoup souffert. Des plantes rares ont été brisées; le vitrage des immenses serres n'existe plus. L'orage n'a pas ménagé les communes environnantes de la banlieue: Montrouge, Vaugirard, Grenelle, Asnières, Colombe, ont beaucoup souffert. Les maraichers ont eu toutes leurs cloches et tous leurs châssis brisés; les prunes, les pêches ont été meurtries et hachées, les arbres fruitiers mutilés. On a trouvé sur les routes un grand nombre d'oiseaux tués par la grêle.
— On lit dans le JOURNAL DES DÉBATS :
Nous avons rapporté l'adresse votée à lord Palmers ton par l'association commerciale de l'Amérique du Sud et du Mexique. Ce document, auquel la source dont il émane donne de la gravité, contient des assertions trop inexactes pour que nous ne les relevions pas.
Les faits qui ont amené notre querelle avec le Mexique sont assez connus. Une longue suite d'insultes et de vexations qui blessaient la France dans son honneur comme dans ses intérêts, a poussé à bout notre patience.
Le mépris et la dérision, voilà tout ce que nous avons obtenu, tant que nous nous sommes bornés à la plainte. Mais il y a un moment où la condescendance fait place à une juste rigueur, et ce n'est plus lorsqu'on l'a forcée de recourir à la dernière raison des puissances souveraines, qu'on est reçu à lui proposer de s'en tenir à un tribunal arbitral.
Notre sympathie pour l'Angleterre est éprouvée, nul n'attache plus de prix que nous à son alliance. Loïn d'être animés d'un étroit esprit de jalousie, nous voudrions voir son commerce prospérer à l'abri de toute entrave. Aussi regrettons-nous sincèrement la nécessité des restrictions imposées par l'état de guerre. Mais il est des intérêts qu'on ne peut sacrifier, même à la plus loyale amitié.
— Nous avons annoncé l'arrestation du sieur Herbinot de Manchamps et de la fille Poutret qui passait pour sa femme.
Herbinot de Manchamps, déclaré coupable d'attentat à la pudeur, mais avec des circonstances atténuantes, a été condamné par la cour d'assises de la Seine à dix ans de réclusion sans exposition.
La dame Poutret, qui avait été accusée de complicité, a été acquittée.
Nous recevons ce matin des lettres de Lucerne, en date du 3 septembre.
La diète a adopté, par une majorité de 15 états, l'ajournement motivé sur la nécessité pour un grand nombre de députations de demander des instructions à leurs commettans.
— Des lettres de Suisse arrivées aujourd'hui annoncent que la décision sur la demande d'expulsion du prince Louis Bonaparte a été ajournée au 1er octobre. La députation de Neuchâtel est la seule qui ait émis une opinion favorable à la prétention du gouvernement français. Avant de prendre une décision, les députations ont voulu être investies de pouvoirs spéciaux pour résoudre cette grave question.
Le débat a été très-long et très-animé.
On remarque dans le compte-rendu de cette séance la vacillat avec laquelle M. Kopp, président du directoire fédéral, et M. Kern, député de Thurgovie, ont soutenu leur opinion sur la grande question de savoir si le prince Louis était bien légalement en possession du droit de cité thurgovienne.
Le discours de M. Calame, député de Neuchâtel, semble le plus fort de raisonnemens et de faits contre les prétentions du prince Louis Bonaparte.

M. le président Kopp a rendu compte comme suit des négociations avec la France : Dès le mois d'avril dernier l'ambassadeur de France me fit une première demande tendant au renvoi de Napoléon-Louis Bonaparte, et motivée sur les événements de Strasbourg. C'est à quoi se borna la première ouverture qui me fut faite à cet égard. Je répondis alors que je n'avais pas les pouvoirs nécessaires pour faire aucune démarche de mon chef, mais que pour un objet de cet importance c'était au directoire qu'il fallait d'abord s'adresser, afin que celui-ci eût de son côté à prévenir le gouvernement de Thurgovie, et que l'affaire ne devait venir en diète que dans le cas où Thurgovie n'accéderait pas à la demande. Les choses en restèrent là jusqu'à la présente session. Arriva la note du 1<sup>er</sup> août, et le lendemain je reçus la visite de M. le baron d'Erberg, remplaçant temporairement dans ses fonctions M. le ministre d'Autriche, absent, et de M. de Rochow, ministre de Prusse.

Ces deux messieurs me déclarèrent qu'ils venaient appuyer la demande de la France, ajoutant que, bien que dans la circonstance ils n'eussent cependant pas à exécuter l'ordre formel de leurs cours, ils ne doutaient cependant pas que leur démarche ne reçut l'approbation de leurs souverains respectifs. A la note succéda la dépêche de M. le comte Molé. En me la faisant connaître, on m'en offrit une copie que je ne témoignais nullement le désir d'obtenir, m'en rapportant à cet égard à la convenance de M. l'ambassadeur de France. La copie me fut remise, et on l'accompagna de la déclaration qu'elle était destinée à être portée à la connaissance des députations. Je répondis que dans tous les cas je saurais en faire l'usage que me prescriraient de justes convenances; ce fut à cette occasion qu'on me désigna plus particulièrement et la députation de Thurgovie, et les membres de la commission de la diète. C'est à M. Kern en effet et à la commission que la copie fut communiquée. Deux ou trois jours après MM. les ministres d'Autriche et de Bade vinrent me déclarer que leurs gouvernements appuyaient de la manière la plus formelle la demande de la France. Le ministre de Bade m'annonça en outre que l'entrée de Constance avait été interdite aux habitants d'Arenenberg.

M. l'ambassadeur de Russie fit de son côté la même démarche, et dans le même but. Quant au surplus de la conversation de M. le duc de Montebello, il eut surtout pour objet l'importance de la paix en Europe, les vœux universellement manifestés pour son maintien et la nécessité de mettre un terme aux espérances aventureuses du jeune Napoléon. Notamment, il fut dit que la Suisse, à raison de sa forme fédérative, et de l'organisation de sa police n'offre pas assez de garanties. A quoi il fut répondu que Napoléon se présentait comme citoyen de Thurgovie, et que si ce fait était constant, il ne serait pas au pouvoir de la diète même de le renvoyer; mais que, dans tous les cas, on pouvait compter que la Suisse exercerait une surveillance sévère sur tous les actes de nature à compromettre la tranquillité des états voisins; qu'en conséquence toute intervention de la part des autres puissances était complètement inutile; car la Suisse, pénétrée du sentiment de ses droits et de ses devoirs, saurait se rendre à une juste demande, ou ne pas fléchir devant les exigences injustes.

Telles sont en substance les communications qui m'ont été faites. Je dois encore mentionner qu'il fut dit que la note de la France, communiquée à toutes les cours, avant d'avoir été présentée à la Suisse, avait obtenu l'assentiment général. Après ces communications du président, la diète reçoit lecture des avis motivés de la commission.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne le 3 septembre : Zurbaro a exécuté à la tête de quelques troupes une sortie de Vittoria, il a brisé les cloches des villages environnants, qui avait été mises en branle pour célébrer le triomphe de Morella, mais une colonne carliste l'a forcé à rentrer à Vittoria. Cabrera vient d'être élevé au grade de lieutenant-général avec le titre de comte de Morella. Un rapport de ce général en date du 18, porte à 2000 le nombre des christinos tués sur les murailles de Morella, et à 2000 celui des tués et blessés dans les affaires autour de la place. San Miguel est arrivé le 28 à Saragosse avec la compagnie d'élite des fusillers d'Aragon et quelques lanciers d'Isabelle.

HOLLANDE.

Le *HANDELSBLAD* assure avoir pris connaissance d'une lettre adressée par M. Osy, banquier à Anvers, à un négociant d'Amsterdam; dans cette lettre, M. Osy affirme que son récent voyage à Berlin, qui du reste a été très-court, n'a eu pour but que des intérêts privés, les seuls dont s'occuperait dorénavant M. Osy.

Un arrêté royal porte, qu'à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les affaires judiciaires de la ville de Maestricht seront en cas d'appel soumises à la décision de la haute cour du royaume.

Le *Handelsblad* dit avoir reçu communication de ce qui suit de la part de maisons de commerce respectables de Rotterdam :

On n'a pas abandonné l'espoir que le roi de Hollande adhérerait aux nouvelles propositions qui ont été faites ces jours derniers par la conférence, ou seront faites au premier jour par elle, et qui ont surtout pour objet la révision aussi bien de l'arrière de la dette que de la part qui incombe à la Belgique.

On nourrit cet espoir avec d'autant plus de fondement qu'on croit que, par contre, ce traité contiendra quelques dispositions plus favorables à la Hollande en ce qui concerne le péage sur l'Escaut et la route par Sittard.

Quant à la question territoriale, on est tombé d'accord, qu'il ne peut être fait aucun changement quelconque et les efforts que fera Léopold lui-même, pour obtenir d'autres dispositions échoueront contre la ferme volonté de la conférence.

Le *Handelsblad* ajoute en note qu'il n'a pas reçu de nouvelles directes de Londres, et qu'il apprend de La Haye que les propositions de la conférence n'y sont pas encore arri-

vées. Aussi, dit ce journal, nous ignorons d'où nous pourrions conclure qu'il faut espérer que notre gouvernement consentira à de nouveaux sacrifices, quelques détours que l'on prenne pour l'y faire consentir.

Les habitués du spectacle viennent d'être les objets d'une mystification. Après l'événement de samedi et l'annonce faite au public de la part de M. Ragueneot qu'il ne reparaitrait plus sur notre scène, on avait cependant affiché la Juvive pour ce soir même. On était donc dans une vive curiosité du sort réservé à M. Ragueneot, et on se livrait à mille conjectures lorsque ce soir on put lire l'annonce suivante placée à l'entrée du théâtre :

Aujourd'hui jeudi 6 septembre 1858, relâche.

Par suite du refus positif signifié par huissier aujourd'hui à 4 heures et 1/2 seulement, à M. Duvernoy de la part de M. Ragueneot de reparaitre à l'avenir sur le théâtre royal français de La Haye.

BELGIQUE — Bruxelles, le 9 septembre.

Avant-hier, à une heure, a eu lieu, au local de la Société de la Grande-Harmonie, le concours annoncé pour deux places de professeurs au Conservatoire de musique de Liège. Deux concurrents se sont présentés pour l'ophicléide et la trombone; la place de professeur pour ces instruments n'a pas été décernée. Sont venus ensuite deux autres concurrents pour la trompette à cylindre, à clefs et le cornet à piston; l'un M. Loxhay, de Liège, et l'autre M. Vanhoesen, d'Ixelles. C'est ce dernier qui a eu la place à l'unanimité des voix; mais le président M. Daussoigne a exprimé au nom du jury et en faveur de M. Loxhay, son regret de n'avoir qu'une place à donner pour ces derniers instruments.

Pour faire cesser la dissemblance des saluts militaires entre sous-officiers et soldats coiffés du bonnet de police, M. le ministre de la guerre a décidé que ce salut doit se faire en se découvrant. Cette mesure est applicable au camp, comme dans les casernes, ou sur la voie publique.

Bruxelles, 9 septembre (deux heures). — La réunion est assez nombreuse, et si les affaires n'ont pas une très-grande activité les cours sont bien tenus. Fonds de l'état : 5 p. c. 101 5/4 A, 4 p. c. 91 5/4 A, 3 pour cent 75 3/4 A; Société Générale titres en nom fl. 828 cours certifiés au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1171 25 (117 1/8) P; Banque de Belgique 1400 (140) A; Actions-Réunies 1001 25 (100 1/8) A; Canal de la Sambre à l'Oise 1110 (111); Société Nationale 1270 (127); Société de Commerce 1500 (150); Banque Foncière 1010 (101).

La hausse de Paris n'a pas produit son effet sur le prix de l'actif espagnol, il reste 18 5/8 cours, primes à un mois 18 1/2 dont 1 P. Peu de transactions.

LIÈGE, LE 10 SEPTEMBRE.

Quand on apprit la nouvelle que la conférence de Londres allait se réunir pour procéder à l'exécution des 24 articles, on s'attendait à voir tous les membres de cette assemblée, surtout ceux qui représentent les puissances absolues, saisir avec empressement l'occasion que le roi Guillaume leur offrait, de terminer, dans le délai le plus bref, une affaire qui depuis huit ans tient l'Europe en éveil et ses plus graves intérêts en suspens. La Belgique redoutait les suites d'une décision précipitée, qui, en consacrant les injustices dont elle a été victime en 1831, ne lui laisserait ni le temps ni le moyen de réclamer contre la consécration définitive du système de spoliation que la Hollande voulait lui faire appliquer dans toute sa rigueur. Elle craignait que les puissances, pressées d'en finir, lui eussent fait signifier, immédiatement après avoir reçu l'acceptation du roi Guillaume, l'ordre d'évacuer le territoire cédé, et de se préparer à payer, à dater du jour de l'exécution, les intérêts de la dette et tous les arrérages échus.

Mais ces prévisions sinistres ne se réalisèrent point, et la conférence se mit tout doucement à l'œuvre, sans se hâter, sans se gêner, recevant les observations qu'on lui adressait, les examinant, les discutant, et trouvant même, à ce qu'il semble, que nos prétentions n'étaient pas aussi absurdes qu'on le disait en Hollande; nous attribuâmes cette attitude impartiale aux réclamations de la France et de l'Angleterre, qui s'intéressent vivement au sort de la Belgique, et à la résolution prise par notre gouvernement de s'opposer, aussi longtemps qu'il le pourrait, à l'exécution des 24 articles; mais il paraît que nous étions dans l'erreur, et que les tergiversations de la conférence, les retards qu'elle apporte dans la solution des questions qui l'occupent, proviennent uniquement du désir de prolonger le statu quo de l'Europe, jusqu'à ce que quelque événement inattendu amène, en faveur du principe monarchique, une réaction qui permette de rétablir les traités de Vienne.

Tel est l'avis d'un journaliste hollandais, partisan dévoué de la dynastie des Nassau, et qui regarde la reconnaissance de la Belgique par le roi de Hollande, comme un fait désastreux qui pourrait compromettre le repos du monde. Il prétend que rien jusqu'à ce jour n'a pu déterminer les puissances absolutistes à renier directement les principes sur le maintien desquels repose exclusivement la sécurité de leurs trônes. Si elles ont cédé à la dure nécessité de reconnaître Louis-Philippe et Léopold comme rois de France et de Belgique, cette reconnaissance, dit le journaliste, est purement de fait, et se borne aux personnes qui ont en mains les rênes du gouvernement. Mais il ne s'ensuit pas de là que les dynasties d'Orléans et de Saxe-Cobourg soient reconnues comme telles et admises au nombre des maisons souveraines régnaient légitimement en Europe. Comme une conséquence immédiate de cette doctrine de la légitimité, à la mort de ces deux chefs de gouvernement, élevés au trône par la souveraineté populaire, leurs couronnes retournent directement aux maisons de Bourbon et de Nassau.

Nous ignorons si les intentions que ce journaliste prête aux cabinets de Vienne, de St-Petersbourg et de Berlin, sont réelles, mais elles le sont, il faudrait nous en féliciter. Leur aveuglement ne pourrait être que favorable à la consolidation de notre indépendance et au développement des institutions libérales en Europe. Plus le statu quo se prolongera et plus il sera facile à la France et à la Belgique d'acquiescer à la consistance et la force nécessaires pour résister aux empi-

tements de l'absolutisme et tenir tête aux orages que l'avenir pourrait leur préparer. Pour nous surtout, le tems est un puissant auxiliaire, et nous ne demandons pas mieux que de ne pas être contraints à l'exécution des 24 articles.

Les peuples qui nous environnent contemplant d'un œil d'envie la prospérité de nos provinces, et grâce au spectacle que nous leur offrons, de l'union de la liberté et de l'ordre, ils ne peuvent qu'applaudir aux résultats de notre émancipation politique, et se raffermir dans les projets d'indépendance qu'ils ont conçus pour eux-mêmes. Qu'importent les arrière-pensées des monarques absolus et les illusions dont ils se bercent! Une puissance nouvelle, plus forte, plus bienfaisante que celle qu'ils ont exercée jusqu'aujourd'hui dans l'intérêt exclusif des doctrines du droit divin, celle de l'industrie, s'est emparée de la direction des sociétés, et les entraîne dans une voie de progrès qui doit nécessairement conduire à la vraie liberté et à la pacification de tous les intérêts.

Les rois attendent un événement imprévu! Ils ne sont donc plus assez forts pour faire naître les événements à la faveur desquels ils espèrent reconquérir leur ancienne suprématie! Ils avouent donc leur impuissance à changer violemment l'ordre nouveau établi par la Révolution française, en se remettant au hasard seul du soin de leur fournir une occasion propice à l'accomplissement de leurs projets! mais ils attendent longtemps. Le roi Guillaume a compté, pendant huit ans, sur les chances d'un bouleversement possible; il a spéculé, pendant huit ans, sur l'instabilité des trônes révolutionnaires, sur les agitations inséparables de la fondation de dynasties nouvelles; mais à la fin il s'est lassé, et il est venu lui-même solliciter l'exécution d'un traité, qu'il avait repoussé jusqu'à présent, et qu'il regarde encore comme funeste et onéreux pour lui. Eh bien, les rois qui lui ont jusqu'à ce jour prêté leur appui, se laisseront également, et si, dans leur obstination égoïste, ils poussaient la longanimité au-delà de toutes les bornes, ils est probable que les peuples, soumis à leur domination, se fatigueront à leur tour, et qu'ils prendront l'initiative sur leurs maîtres.

Sans doute il peut survenir des événements que nul ne peut prévoir encore. La guerre peut éclater; mais ce ne sera plus une guerre de prince à prince. Les peuples interviendront dans la lutte pour régler leurs intérêts, et nous sommes convaincus que ces intérêts là prévauront sur les prétentions despotiques de ceux qui les ont exploités jusqu'à ce jour. Ne craignons donc pas la guerre. Loin de tuer la liberté, de porter un coup de mort aux institutions sur lesquelles reposent aujourd'hui les sociétés constitutionnelles, le canon ne fera que disperser, sur toute l'étendue du sol européen, les principes pour lesquels Français et Belges ont combattu en 1830. C'est ce que savent très-bien les rois absolus. Aussi employent-ils tous leurs efforts à prévenir une guerre. Ils ont même sacrifié au désir de maintenir la paix tout le prestige de leur antique puissance, et transigé, avec les peuples, sur des questions vitales qu'il n'eût pas été permis de soulever et de discuter théoriquement il y a un siècle.

La nécessité les y a contraints, soit; mais la nécessité de respecter ce qu'ils ont fait existe toujours. On ne les regarde cependant pas comme engagés légalement; leur accession aux nouveaux traités qui ont été conclus depuis huit ans, soit implicitement, soit explicitement, ne sont, aux yeux de quelques publicistes, que des concessions temporaires qu'il leur est libre de révoquer; soit encore; mais alors qu'on se montre conséquent. Si la Prusse, la Russie et l'Autriche peuvent se dispenser de tenir parole, si elles ne sont pas liées par les engagements qu'elles ont pris envers la Belgique, pourquoi la Belgique serait-elle obligée d'exécuter les engagements qu'elle a contractés envers elles et de se soumettre aujourd'hui à l'exécution des 24 articles? Ces puissances ont reconnu l'existence d'une Belgique indépendante, non-seulement pour le présent mais encore pour l'avenir, et l'on voudrait qu'à la mort du chef du gouvernement actuel, ils eussent le droit de nous enlever cette indépendance pour nous forcer à rentrer sous la domination des Nassau! Mais, dans cette hypothèse, rien n'a été fait, rien n'a été conclu, et nous sommes et nous restons parfaitement libres d'accepter ou de rejeter un traité conclu sur une semblable base.

Un journal de Paris se livre à des plaisanteries plus ou moins spirituelles sur les fêtes du Jubilé de Malines. A cette occasion, le même journal fait quelques réflexions, peu favorables au peuple belge, sur des désordres qui ont eu lieu à la station du chemin de fer à Malines, et sur les derniers accidents qui sont arrivés sur la route nouvelle. Quant aux désordres, nous répondrons qu'ils n'ont eu rien de bien grave, et que ceux dont la station du chemin de fer de Paris à Saint-Germain a été le théâtre à plusieurs reprises, sont beaucoup plus reprehensibles. On peut se rappeler qu'on a raconté, il n'y a pas long-tems, comment les moyens de transport ayant été épuisés, et l'administration ayant délivré un certain nombre de billets de trop, les portes des bureaux furent enfoncées par la foule, la caisse du receveur pillée, et l'argent distribué en forme de restitution, aux porteurs de billets qui n'avaient point trouvé de place dans les voitures.

Quant aux accidents, certes, proportion gardée de l'étendue des chemins de fer et du temps depuis lequel ils sont mis en exploitation, les accidents ont été beaucoup plus nombreux et plus graves sur la route française que sur la route belge.

Hier, vers midi et demi, un enfant, âgé de 7 ans et demi, fils de Jacques Herotte, pêcheur, est tombé dans la Meuse au rivage de la barque de Maestricht. Il allait infailliblement pécher sans le secours d'un nommé André Nelis, ouvrier batelier, qui se trouvait sur les lieux et qui, d'une nacelle dans laquelle il s'est jeté, a retiré le malheureux enfant au moment qu'il disparaissait sous des bateaux qui stationnaient au rivage.

Samedi dernier, vers les six heures, une petite fille âgée de 5 ans et demi a eu le pied écrasé par la charret du nommé Gilles Closset, ouvrier meunier, du faubourg Ste-Marguerite.

Il résulte de la déclaration de MM. les docteurs qui ont donné leurs soins à cette enfant qu'elle a les os métatarsiens du pied droit fracturés.  
La police a dressé procès-verbal de cet accident qui, à ce qu'il paraît, est le résultat de l'imprudence du voiturier.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

POSTE AUX CHEVAUX. — ARRÊTÉ ROYAL DU 2 SEPTEMBRE.

Vu notre arrêté daté du 9 avril 1856, par lequel il a été créé entr'autres un relais de poste à Gros-Chêne, sur la route de Marche à Liège, par Fraigneux et Terwagne;

Le sieur Halleux (Nicolas-Joseph) de Bonsin, est nommé maître de poste à Gros-Chêne.

Par arrêté royal du 22 août, le sieur J.-F. Lemaire, professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, est nommé recteur de cette université pour l'année académique 1858-1859.

Par arrêtés royaux du 5 septembre 1858, le sieur Théodore Lacordaire, professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liège, est nommé professeur ordinaire à la même faculté. Il donnera les cours de zoologie, d'anatomie comparée.

Le sieur Jean-Henri Bormans, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, est nommé professeur ordinaire à la même faculté.

Par arrêté royal du 5 septembre, un brevet d'importation de dix années est accordé au sieur Graff (Prosper), domicilié à Liège, rue Sur-Meuse-à-l'Eau, n° 946, pour un nouveau procédé de vitrification des émaux et de coloration du verre.

On lit dans le Commerce belge :

« On nous assure qu'un nouveau système télégraphique de jour et de nuit, applicable aux chemins de fer, a été proposé à M. le ministre des travaux publics, par un belge, qui depuis long-temps, s'occupe sans relâche du perfectionnement des correspondances par signaux. S'écartant ici de tout ce qui a été découvert ou tenté jusqu'à présent, il n'emploie ni le fil de laiton, ni le fil de fer, ni les moyens galvaniques, offrant des difficultés en quelque sorte insurmontables, et ne donnant aucune garantie d'un service permanent; car, toutes ces méthodes belles en théorie, essayées en petit avec plus ou moins de succès, échouent lorsqu'il s'agit de les appliquer à de grandes lignes, où elles exigent des frais si considérables de premier établissement et de surveillance, qu'il faut y renoncer.

Le système proposé, fruit d'une longue expérience pratique, se recommande par sa haute utilité; la télégraphie doit nécessairement venir aux secours des chemins de fer, dont l'exploitation restera incomplète ou laissera beaucoup à désirer, aussi longtemps qu'elle sera dépourvue de communications de chaque instant, indiquant les accidents, les motifs des retards, la force des convois, etc., etc. M. le ministre des travaux publics comprendra sans doute quels services peut rendre un pareil auxiliaire.

Il reconnaîtra aussi que, si la Belgique a donné l'exemple et l'impulsion au continent par son réseau de chemins de fer, il lui appartient aussi d'introduire un grand perfectionnement dans le mode de correspondance qui devance la célérité de la vapeur en régularisant sa marche. Nous donnerons des détails plus étendus et plus précis quand le moment sera venu de faire connaître au public tous les avantages de la télégraphie appliquée aux chemins de fer. »

Il a été tenu note pendant le mois d'août, au bureau d'Anvers, des destinations des voyageurs arrivés d'Angleterre par les bateaux à vapeur, et qui ont immédiatement continué leur voyage par le chemin de fer; il en résulte que pendant ce mois, de 729 voyageurs, 512 se sont rendus directement à Bruxelles, 151 à Ans (Liège) 42 à Malines, 24 à Gand. (MONITEUR.)

Depuis l'ouverture des sections du chemin de fer de Malines à Termonde et de Termonde à Gand, vingt-un services de Messageries, dont dix-neuf dans ces directions, ont cessé d'être exploités dans la Flandre orientale. Mais par contre cinquante-quatre nouveaux services ont été établis dans diverses directions, dont vingt-trois en coïncidence avec le départ et l'arrivée des convois du chemin de fer. (COURRIER.)

On a découvert à Manafodda, dans la paroisse d'Aughaneon, baronnie de Ballybritt, du minerai composé d'or, d'argent et de cuivre.

On annonce comme prochaine la réapparition du CONSERVATEUR BELGE.

Un journal médical vient de paraître à Bruxelles, sous le titre d'ANNALES D'OCULISTIQUE ET DE GYNÉCOLOGIE, par MM. Florent Cunier et Schoenfeld.

M. Lucien Jottrand, ancien membre du congrès, vient de publier à Bruxelles, une brochure intitulée : L'Association d'un Peuple de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, du 6 août 1858, proposée pour modèle au peuple belge. »

On lit dans le Messenger de Gand l'incroyable nouvelle que voici :

Un abus, renouvelé des habitudes des conducteurs des anciennes diligences, tend à se naturaliser sur le chemin de fer. Les chefs de convoi commencent à arrêter le train ailleurs qu'aux stations, afin de se rafraîchir. C'est ainsi qu'avant-hier au départ de 8 heures du matin, le convoi en sortant de la station de Wetteren a fait halte devant le cabaret situé à quelques pas de cette section, et que les mécaniciens et les gardes-waggon y ont vidé à leur aise un pot de genièvre, puis un autre pot encore. On conçoit que deux bouteilles de cette boisson spiritueuse ne se boivent pas à un clin-d'œil, et que le passe-temps de ces messieurs du service exposait par conséquent toutes les lignes du chemin de fer à un retard considérable. C'est ce qui a eu lieu, en effet, et tous les autres convois attendaient depuis longtemps à la section centrale de Malines quand celui de Gand y est arrivé.

La société académique de Châlons-sur-Marne avait mis au concours pour 1858 la question suivante :

« Quels seraient les moyens d'abolir en France la coutume du duel? »

Ne serait-il pas possible de donner au duel, abstraction

faite de ses conséquences, le caractère de délit et d'en soumettre le jugement aux tribunaux correctionnels? »

« Quelles seraient, en cas d'affirmative, les peines qu'il conviendrait d'appliquer à ce délit? »

Le prix, consistant en une médaille d'or de 500 fr., a été décerné dans la séance publique du 1<sup>er</sup> de ce mois, à M. Jules Jolly, avocat à la cour royale de Paris.

On écrit de Rome, le 28 août :

Hier, l'archevêque de Malines, Mgr Sterckx, est arrivé de Belgique et sera encore introduit aujourd'hui près de sa sainteté. Dans le prochain consistoire il sera élevé à la dignité de cardinal conjointement avec M. Soglia.

Un médecin américain vient de découvrir que quelques gouttes d'acide minéral quelconque, versées et appliquées sur une blessure occasionnée par la morsure d'un animal enragé, empêchent l'hydrophobie de se déclarer chez la victime. Cet acide décompose la salive empoisonnée et ne peut avoir aucun résultat fâcheux. Il a été plusieurs fois employé avec le meilleur succès.

HAVANE. — On apprend par Rey-West (Etats-Unis) que l'on venait de recevoir des nouvelles très-récentes de la Havane, annonçant que des troubles avaient éclaté parmi les troupes formant la garnison du fort Moro; mais, grâce à l'énergie du général Espeletta, qui est parvenu à se rendre maître des plus mutins, la conspiration a été déjouée. Ce général a fait fusiller immédiatement 80 hommes sur les lieux, et un grand nombre étaient en prison attendant leur sentence.

Cet événement avait répandu beaucoup d'agitation parmi les habitants de la Havane, et on craignait de nouveaux troubles.

On dit aussi qu'il y a eu des fermens de discordes à Porto-Rico.

On attribue, à la Havane, ces dissensions aux mesures énergiques prises par le général Espeletta, pour maintenir les institutions du pays dans toute la force que leur avait imprimée le caractère du gouverneur Tacón. (J. DU HAVRE.)

BANQUE DE L'INDUSTRIE.

On se rappelle qu'il existe à Anvers une société commerciale de ce nom, dont les actions d'abord émises au pair, ne tardèrent pas à atteindre en peu de jours, par des manœuvres d'agiotage, le taux élevé de 25 o/o d'avance. A l'aide de cette hausse factice, on parvint contrairement aux statuts de la société, à faire, par voie de souscription, à 18 o/o d'avance une seconde émission d'actions qui alors se trouverent être de cinq mille, y comprises celles de la première émission. Tout cela a eu lieu avant que la société n'ait entamé une seule opération de commerce, eut pu se procurer le moindre bénéfice. A peine les souscripteurs d'actions de la seconde émission eurent-ils reçu leurs pièces, qu'à point nommé, une baisse non interrompue jusqu'à ce jour vint frapper les actions, qui aujourd'hui présentent une perte de 10 o/o et menacent de baisser encore davantage. La banque de l'industrie elle-même, contribua, peut-être malgré elle, à maintenir le mouvement de baisse en refusant d'escompter, il y a quelques jours, ses propres actions, après qu'elle les eût primitivement pris en escompte à 112, 110 et 108. On nous rapporte que plusieurs détenteurs d'actions de la seconde émission à 118 viennent de se concerter et ont déjà obtenu de plusieurs avocats de Bruxelles et de notre ville des avis favorables au remboursement de leurs actions. Il paraît que cette affaire se poursuivra par la voie de la police correctionnelle, comme celle des mines de St.-Bérain et St.-Léger récemment jugée à Paris et avec laquelle on prétend qu'elle a de l'analogie si l'on considère la valeur chimérique des actions émises sans motif avec une avance de 18 o/o et l'appui de certains articles de journaux. On attend avec impatience le commencement de ce procès qui ne peut manquer d'offrir des détails intéressants; on est curieux de connaître les Blum et les Cleman de cette affaire. (Journal d'Anvers.)

On lit dans un journal de cette ville :

« M. Ferdinand, qui depuis plusieurs années dirigeait notre orchestre avec habileté et talent, n'a pas été réengagé cette année par M. Sansé. Nous ne voulons pas préjuger de la capacité de celui qui est appelé à le remplacer, mais quelle qu'elle soit, il lui sera difficile de mieux satisfaire le public, que ne l'a fait M. Ferdinand.

« Cet excellent artiste ne nous quitte cependant pas, il se propose d'organiser cet hiver plusieurs soirées musicales. L'attrait qu'il a su répandre sur celles qu'il a données jusqu'à présent, assure à M. Ferdinand un plein succès. »

On nous assure cependant que la direction n'a pas encore traité définitivement avec le successeur de M. Ferdinand, et que dans la certitude où elle est de l'impossibilité de confier la direction de notre orchestre à un chef plus capable et plus habile, nous pouvons encore conserver l'espoir qu'il nous restera.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE DE LIÈGE.

Exposition de fleurs de Dahlia.

Procès-verbal de la séance du 15 septembre sous la présidence de M. Jamme.

Le jury s'occupe d'abord du choix à faire parmi les collections de fleurs de Dahlia, présentées par des amateurs. Ce sont celles de Mme. Lamarche-Dossin, à Bois-Lévyque, MM. E. Defresne, de Liège, Gethy, de Hermalle, Lambinon-Martiny, de Liège.

Ces messieurs reconnaissent la supériorité de Mme. Lamarche, se retiennent du concours, et le jury lui accorde la médaille en argent à l'unanimité. Les autres collections emportent des mentions honorables. Le jury s'occupe ensuite du choix à faire parmi les collections exposées par des jardiniers. Ce sont celles de MM. Jacob-Makoy, de Liège, Galoppin, de Grivegnée, E.-J. Libert de Liège, L.-J. Charles, de Xhovémont, Henard, de Liège, Wilgot, de Namur, Linssen, de Maestricht.

M. Jamme se refuse, et M. Libert, concurrent, s'abstient de voter. La médaille en argent est décernée par 8 voix sur 9 à la riche et brillante collection, composée de plus de 400 variétés, présentée par M. Galoppin; il y a un bulletin blanc.

Le jury accorde à l'unanimité, un accessit à la belle collection de M. Jacob-Makoy, remarquable par le choix des variétés, et la mention honorable aux collections de MM. Wilgot, de Namur, Charles, de Xhovémont, Libert de Liège, Henard, de Liège.

Il regrette que l'état pitoyable dans lequel sont arrivées les fleurs envoyées par M. Linssen, ne lui ait pas permis de porter un jugement.

Les médailles seront remises aux vainqueurs, lors de l'exposition de fruits au mois d'octobre prochain.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire, J.-J. DECAMPS.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 8 SEPTEMBRE.

Naissances : 5 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garçons, 5 hommes, 1 femme, savoir :

Thomas Villez, maçon, âgé de 71 ans, rue des Récolets, veuf en 2e. noces de Marie Gertrude Bouck. — Mathieu Galopin, journalier, âgé de 55 ans, rue faubourg St.-Léonard, époux en 2e. noces de Marie Jeanne Hamoir. — Martin Brier, menuisier, âgé de 45 ans, quai d'Avroy, époux en 2e. noces de Marie Jh. Mottard. — Anne Catherine Maréchal, sans profession âgée de 79 ans, rue Béguinage St-Christophe, veuve de Sébastien Mélard.

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — Vendredi 21 septembre 1858, à midi, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous approbation de la députation du conseil provincial, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux à exécuter ci-après, savoir :

1o Dans la partie du palais de justice occupée par le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Liège, et à l'usage de la cour d'assises.

2o Au local du tribunal de 1<sup>re</sup> instance et de la maison d'arrêt à Verviers.

3o Au local des archives provinciales au palais de justice.

4o Dans la caserne de la gendarmerie à Louvegnéz.

5o id. à Oreye.

Les devis sont déposés à l'hôtel du Gouvernement et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 10 septembre 1858.

ANNONCES.

SOIERIES,  
SCHALLS,  
Modes et Nouveautés  
RUE VINAIVE-D'ILE, 606.

M<sup>me</sup>. BEAUJEAN-BAYET  
A l'honneur d'annoncer qu'elle a mis en vente  
BEAUCOUP EN DESSOUS DU PRIX  
UNE FORTE PARTIE  
de mérinos français,

En toutes couleurs, reçue avant la hausse qu'a subi l'article laine et l'augmentation des droits à l'entrée en Belgique.

ELLE VIENT AUSSI DE METTRE EN VENTE

UN BEAU CHOIX

DE NOUVELLES MOUSSELINES-LAINE,  
pour la saison, en fond noir et autres couleurs foncées; des bombazins brochés; napolitaines; satins-laine, etc., de même que beaucoup de schalls Cabilles, Tartans, Indous et Cachemires; articles pour deuil en tous genres; soieries unies et façonnées; une belle partie Marcelines pour douillettes, à 2 fr., etc. — Elle attend sous peu un nouvel envoi de SOIERIES de LYON, ainsi que des étoffes des plus distinguées pour gilets.

Mme. BEAUJEAN-BAYET demande des DEMOISELLES sachant travailler dans les MODES.

Audit n° 606, JOLI QUARTIER avec beau salon à LOUER. 1244

UN COMMERCANT En ÉPICERIES, Vins et Eaux-de-Vie, de cette ville, jouissant d'une belle clientèle et voulant se retirer des affaires, serait porté à traiter pour la VENTE de sa maison, de son COMMERCE et de ses marchandises. La maison est vaste et dans la situation la plus avantageuse. On accorderait à l'acquéreur de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour renseignements, au n. 158, rue des Sœurs-de-Hasque, à Liège. 956

A LOUER, à des personnes sans enfants, UN BEAU QUARTIER indépendant, sur le devant, composé de deux salons au rez-de-chaussée, quatre chambres, cuisine, deux caves et grenier. S'adresser rue Agimont, n° 524.

A LOUER, à un cultivateur, pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> mars prochain,

une bonne maison

avec deux caves, puits, grange, étable, et deux bonniers deux verges grandes de pré et jardin potager, située à Coinle, commune d'Ougrée.

S'adresser rue St.-Severin, n° 74.—55.

PLUSIEURS bons et beaux FUSILS DE CHASSE doubles et simples sont ANDRE, n° 227, rue Pierreuse.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

QUAL DE LA SAUVENIÈRE, N° 48,

Reçoit tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 5.

A LOUER EN TOUT OU EN PARTIE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE avec un beau jardin, située derrière les Bayards, au bout du faubourg Vivegnis, N° 449. S'y adresser.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT

deux belles et grandes MAISONS,

Sises à Liège, nouvelle rue du Collège, vis-à-vis le pont de la Boverie.

Ces deux maisons sont contiguës; elles ont chacune un rez-de-chaussée, une cour et trois étages, non compris les greniers; sous le rez-de-chaussée se trouvent des offices servant de cuisine, lavoir et caves.

Elles sont bâties avec élégance et solidité, et parfaitement bien distribuées.

La plus grande de ces deux maisons convient principalement à un rentier; le rez-de-chaussée et le premier étage se composent de plusieurs beaux salons, fraîchement décorés, avec très-belles cheminées en marbre; chaque étage supérieur est composé de quatre belles chambres, aussi avec cheminées en marbre.

La seconde maison convient principalement à un négociant; elle se compose, au rez-de-chaussée, d'une boutique et d'un salon, et de deux chambres à chaque étage; les cheminées sont en marbre. Cette maison a deux portes d'entrée, l'une communiquant à la boutique, l'autre servant de dégagement à l'intérieur.

Ces deux maisons sont à voir tous les jours. S'adresser, pour connaître les titres et conditions, au notaire MOXHON, rue Hors-Château, à Liège.

VENTE

PAR

suite de surenchère.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 1858, à 10 heures du matin, au bureau de M. le juge de paix CHOKIER, rue d'Amay, n° 655, à Liège, le notaire DELEXHY vendra définitivement

UNE MAISON,

portant le n° 455, sise à Liège, rue des Rêves, sur la mise à prix de 2,695 francs.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de la vente.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

UNE FABRIQUE

PRODUITS CHIMIQUES

DITE

L'usine Marche,

PRES DE CHOKIER, LEZ-LIEGE.

Cet établissement réunit, par sa distribution, sa situation et la proximité de la grande route de Liège à Huy, ainsi que de la Meuse qui n'en sont éloignées que de peu de mètres, des avantages que l'on trouve rarement rassemblés. Son emplacement sur une étendue superficielle de terrain d'environ 2 hectares qui ne forme qu'un ensemble, le rend aussi susceptible d'un grand développement.

S'adresser à M<sup>rs</sup> BIAR, notaire à Liège, FKAIKIN, notaire à Chokier, ou à M. SCHMIDTBORN, à l'établissement susdit. 1016

A LOUER POUR MARS PROCHAIN,

UNE

BELLE MAISON

Située à CHAUFONTAINE,

près de la Grand'route, composée d'onze places diverses, remise et écurie, avec environ 8 verges de jardin. S'adresser n. 22, sur le Marché, à Liège.

VENTE PAR LICITATION.

JEUDI 15 SEPTEMBRE 1858, à 9 heures du matin,

En la demeure de M. TRILLET, à la Clef, commune de Fléron, sur la chaussée, il sera procédé, par le ministère de M<sup>rs</sup> MOXHON, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES suivants :

PARAGRAPHE 1<sup>er</sup>.

IMMEUBLES,

SITUÉS

COMMUNE DE CEREXHE-HEUSEUX.

1<sup>er</sup> lot. — Un CORPS de FERME avec grange, écurie, étables, cour, jardin et une prairie y attenante; le tout situé au village de Heuseux, contenant environ 15 verges grandes 15 petites, joignant du levant au sieur Diveux, du midi à Aussems, du couchant à Saive, et du nord au grand chemin.

2<sup>me</sup> lot. — Une prairie dite Waide-Gilles, de 6 verges grandes, joignant du nord à la prairie qui précède, du levant à Aussems, du midi et couchant à Blaise.

3<sup>me</sup> lot. — Une PRAIRIE dite Pré-Simon-Jacques, d'un bonnier deux verges grandes, joignant du nord et couchant au chemin, du levant à Diveux, et du midi à Leroy.

4<sup>me</sup> lot. — Une PRAIRIE de 6 verges grandes, en lieu dit aux Bruyères ou Way, joignant du nord au pré suivant, du levant et midi à Renard, du couchant à Pierre Saive.

5<sup>me</sup> lot. — Un PRÉ, au même endroit, de 4 verges gr., joignant du midi au pré qui précède, du levant à Renard, du nord au chemin, et du couchant à Saive.

6<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de dix verges grandes, en la campagne de Heuseux, en lieu dit Longue-Voie, joignant du levant à Leroy, du midi à Lessoinne, du couchant à Aussems, du nord à la terre suivante.

7<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 6 verges grandes, en lieu dit Longue-Voie, campagne de Heuseux, joignant du levant à Diveux, du midi à Aussems et à la pièce précédente, du nord au chemin, du couchant à Saive, Diveux et autres.

8<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 4 verges grandes, en lieu dit Derrière-les-Waides, joignant du levant à Defourny, du midi à la veuve Simon Franck, du couchant au périmètre de la commune, du nord à Defourny.

9<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 7 verges grandes, sur les Sarts, joignant du levant au chemin, du midi à Lambert Gathoye, du couchant à Raskin, du nord à M. de Geradon.

10<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, sur les Sarts, joignant du levant et midi aux héritiers Jean Cheffaux, du couchant au chemin, du nord à M. Deliege.

11<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 6 verges grandes, en lieu dit Valeureux-Champs, joignant du levant à M. Melotte, du midi à M. Hoka, du couchant à M. Montfelt, et du nord à M. Deliege.

12<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, en lieu dit Nauriaux, campagne de Heuseux, joignant du levant à Leroy, du midi à Henri Diveux, du couchant au chemin, du nord à M. Hoka et autres.

13<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, en lieu dit au Bois-Diffuy, campagne de Heuseux, joignant du levant à M. de Geradon, du midi et couchant à M. Hoka, du nord au bois de M. de Geradon.

14<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes 14 petites, en lieu dit au Bois-Diffuy, campagne de Heuseux, joignant du levant au bois de M. de Geradon; du midi et du couchant à M. Hoka, du nord à M. Leroy.

15<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, en lieu dit à la Voie de la Héouille, campagne de Heuseux, joignant du levant à M. de Geradon, du midi à M. Aussems, du couchant au chemin, du nord à M. Hoka.

16<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 6 verges grandes, même campagne à la voie de la Héouille, joignant du levant à M. de Geradon, du midi à Pierre Saive, du couchant au chemin, et du Nord à Aussems.

17<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 7 verges grandes 10 petites, en lieu dit au Pireux, campagne de Heuseux, joignant du levant à M. Hoka, du midi à Aussems, du couchant à M. Deliege, et du nord à M. Diveux.

18<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 4 verges grandes, en lieu dit Naufays, campagne de Heuseux, joignant du levant à la commune de Heuseux, de midi à Aussems, du couchant à M. Xhauffaire, représentant Hardy, du nord à M. de Coune.

19<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, en lieu dit Passai le Prêtre ou Lambureau, joignant du levant à Jean-François Blaise, du midi à Lambert-Diveux, du couchant à M. de Geradon, du nord à la veuve Paschal Franck.

20<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 6 verges grandes 10 petites, même lieu et campagne, joignant du levant à Lewal et Chainoux, du midi et couchant à la commune d'Evegnée, du nord à M. de Geradon.

21<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 4 verges grandes, campagne de Heuseux, en lieu dit Haut le Marne, joignant du levant à Lambert Diveux et à Lessoinne, du midi à la fabrique de Cerexhe, du couchant à Simon Franck, et du nord à M. Lessoinne.

22<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes 10 petites, campagne de Micheroux, en lieu dit Entre-Deux Voies, joignant du levant au chemin de la Héouille, du midi à M. de Geradon, du couchant au chemin de Tignée, du nord à Pierre Saive.

PARAGRAPHE 2.

COMMUNE D'ÉVEGNÉE:

23<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 9 verges grandes 10 petites, campagne de Micheroux; en lieu dit Saurligaur, joignant du levant à Dalkenne, du midi à Bony et autres, du nord à Grailet.

24<sup>me</sup> lot. — Une TERRE de 5 verges grandes, mêmes

lieu et campagne, joignant du levant au chemin, du midi à Paque, du couchant à Dalkenne, et du nord à Grailet.

PARAGRAPHE 3.

VILLAGE DE HEUSEUX.

25<sup>me</sup> lot. — Une MAISON, pouvant au besoin former deux habitations, avec dix petites verges de jardin, sise au village de Heuseux, joignant des 3 côtés au chemin et du 4<sup>e</sup> à M. Hoka, occupée par le sieur Remi Chainoux, colporteur.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance immédiatement après la vente.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON, rue Hors-Château, n° 482, à Liège.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

UNE

MAISON DE CAMPAGNE CHARMANTE,

PRES DE CHOKIER, LEZ-LIEGE,

Entourée d'environ 2 hectares de cour, jardins, terrasses, bosquets, étangs et vergers, le tout contigu et à peu de distance de la Meuse, ainsi que de la grande route de Liège à Huy.

Cette propriété, placée dans un des plus beaux sites des environs de la Meuse, en face du château de M. le comte de Hemricourt, réunit toutes les avantages pour en faire à peu de frais une villa ravissante.

S'adresser à M<sup>rs</sup> BIAR, notaire à Liège, FRAIKIN, notaire à Chokier, ou à M. SCHMIDTBORN, sur les lieux mêmes. 1027

BOURSES.

Table of stock market data for Paris, London, and Amsterdam, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for London, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Amsterdam, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Antwerp, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for various locations, including Amsterdam, Paris, and London.

Table of stock market data for Brussels, including various bonds and exchange rates.

Table of stock market data for Vienna, including various bonds and exchange rates.

Imprimerie de J.-Bte ROSSANT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.